

# École Beaubassin

54, boul.Larry Uteck  
Halifax (N.-É.)  
B3M 4R9

Le 8 septembre 2017

## PLAN DE COMMUNICATION

École Beaubassin : Conseil scolaire acadien provincial (CSAP)  
Année scolaire : 2017-2018  
Ligne téléphonique générale : (902) 457-6810

Direction : Jacqueline LeVert  
Courriel : ebb@csap.ca  
Téléphone : (902) 457-6811

Direction adjointe : Lori Ann Comeau  
Courriel : ebb2@csap.ca  
Téléphone : (902) 457-6812

### Calendrier des bulletins (mat à 5)

Premier bulletin : le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Deuxième bulletin : le jeudi 29 mars 2018  
Troisième bulletin : le vendredi 29 juin 2018

### Calendrier des rencontres parents-enseignants Maternelle à 5<sup>e</sup> année :

- \* Première rencontre : le jeudi 7 décembre 17h à 19h ET le vendredi 8 décembre 2017 13h à 15h
- \* Deuxième rencontre : le jeudi 5 avril 2018 17h à 19h ET le vendredi 6 avril 2018 13h à 15h

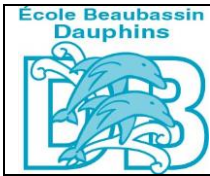
### Protocole de communication entre les parents et l'école

Si les parents désirent recevoir une mise à jour quant au progrès académique de leur enfant ou s'ils ont des inquiétudes au courant de l'année scolaire, ils sont invités à contacter :

- \* en premier lieu : l'enseignant(e) de l'enfant pour discuter et résoudre le problème ;
- \* en deuxième lieu : la direction de l'école ;
- \* en troisième lieu : la direction régionale du CSAP, M. Jerry Thibeau;
- \* en quatrième lieu : la direction générale du CSAP, M. Michel Comeau.

### Méthodes de communication formelles et informelles utilisées par l'école

1. Le calendrier scolaire avec les journées pédagogiques et les congés se retrouve sur le site web de l'école et est disponible en version papier sur demande.
2. Le bulletin d'information est le moyen de communication principal et est envoyé à chaque deux semaines. La direction peut aussi envoyer des messages au besoin.
3. Des notes aux parents/tuteurs sont envoyées lorsqu'il s'agit de renseignements à être partagés par un(e) enseignant(e), le Foyer-École, le CEC ou autres partenaires.
4. Toutes les nouvelles informations sont communiquées dans les plus brefs délais incluant un envoi par courriel.
5. Le site web de l'école est à l'adresse suivante : <http://beaubassin.ednet.ns.ca>. Vous y trouverez une copie de l'info-école, les articles scolaires par niveau, où trouver des ressources en français, etc.



## École Beaubassin

54, boul. Larry Uteck  
Halifax (N.-É.)  
B3M 4R9

6. Pour des informations communautaires, veuillez consulter le Franco ou le site [www.CCGH.ca](http://www.CCGH.ca).

### Procédure de fermeture de l'école en cas de tempête

En cas de fermeture d'école pour quelque raison que ce soit, voici la procédure :

- Il y aura une annonce de la fermeture de l'école le matin très tôt, sur les ondes des radios et souvent à la télévision aux postes locaux :  
**RADIO-CANADA CBC C100 HALIFAX MÉTRO Radio communautaire GLOBAL BREAKFAST TELEVISION**
- Un message enregistré tôt le matin sur la boîte vocale de l'école confirmera la fermeture de l'école (s'il n'y a pas de panne d'électricité).
- Un message sera mis sur le site Web de l'école tôt le matin (s'il n'y a pas de panne d'électricité).

### Procédure de fermeture au cours de la journée

Lors des journées où une tempête est annoncée après l'arrivée des élèves à l'école, il est important d'écouter la radio. Veuillez vérifier que la radio mentionne bien le nom de l'école ou parfois « The Five French Schools ». De plus, il y aura des membres du personnel qui appelleront ou communiqueront avec chaque famille de notre communauté scolaire. Nous afficherons également un message sur le site web de l'école.

### Procédure en cas de Lockdown

Si l'école se retrouvait dans une situation de *Lockdown*, nous vous demandons de ne pas appeler à l'école. Il y aura dans le stationnement du Sobeys Mill Cove au 955 Bedford Hwy une équipe de policiers qui communiquera avec les parents de la situation à l'école. Si nous devons évacuer l'édifice, les élèves seraient transportés à cet endroit par autobus.

### Code de vie

Le code de comportement de la province se retrouve sur notre site web.

### Discipline sur l'autobus

L'ordre dans l'autobus scolaire est la responsabilité du chauffeur d'autobus. Pour toutes questions relatives à la discipline dans l'autobus, veuillez suivre la ligne de communication suivante :

- 1- La direction
- 2- M. Stéphane Bertrand, directeur des services opérationnels, siège social du CSAP
- 3- M. Jerry Thibeau, directeur régional du CSAP

À noter que vous pouvez contacter ces personnes de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi sauf lors des journées fériées ou lors de journées pédagogiques. Pour les coordonnées de ces personnes, veuillez consulter le site web [www.csap.ednet.ns.ca](http://www.csap.ednet.ns.ca)

Les mesures de discipline en autobus sont la responsabilité de la direction d'école.

Pour toutes autres questions relatives aux trajets ou autres questions concernant le fonctionnement quotidien des autobus, veuillez appeler Mme Katherine Mireault au 481-8400.